



Municipalité Régionale de Comté de
VAUDREUIL-SOULANGES

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES INSTITUTIONS
DANS LE CADRE DE LA PROPOSITION
DE DÉLIMITATION DE LA NOUVELLE
CARTE ÉLECTORALE 2000**

Vaudreuil-Dorion, le 6 mars 2001

Monsieur le Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale,

Messieurs les Commissaires de la Commission de la représentation électorale,

Mesdames et Messieurs les députés,

Le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale déposé le 14 décembre dernier et intitulé « *Proposition de délimitation d'une nouvelle carte électorale 2000* », préconise l'ajout d'une nouvelle circonscription dans la Montérégie, soit celle de « **Soulanges** ». Considérant que la population totale du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'élève aujourd'hui à **102 911 habitants**, alors qu'elle n'était de 69 768 habitants en 1986 (*soit une augmentation de 47,5% en 15 ans*); considérant que notre population devrait **dépasser les 126 000 habitants en 2016**, selon les perspectives démographiques établies par l'Institut de la statistique du Québec; force est de constater que votre orientation préliminaire reconnaît effectivement notre réalité démographique à court, moyen et long termes (*voir l'annexe 1 : Évolution de la population 1986-2021*).

Jusqu'en 1988, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges étaient regroupées dans une même circonscription électorale. Depuis 1988, la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est répartie en deux circonscriptions électorales distinctes, soit celle de « **Vaudreuil** », qui comprend 14 des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et celle de « **Salaberry-Soulanges** », qui regroupe les 9 autres municipalités de la MRC ainsi que 6 des 11 municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges forme une presqu'île délimitée par la rivière des Outaouais, le fleuve Saint-Laurent et la frontière de l'Ontario (*voir l'annexe 2 : cartes du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*). Il s'agit d'un territoire d'appartenance géographique et historique naturel qui couvre une superficie totale de 855 kilomètres carrés, ce qui est plus vaste que ceux de la nouvelle ville de Montréal et de la ville de Laval réunies.



Historiquement, la circonscription électorale de « Vaudreuil-Soulanges » regroupait les circonscriptions originales de « Vaudreuil », créée en 1829, et de « Soulanges », créée en 1853. Les délimitations retenues par la Commission de la représentation électorale pour les nouvelles circonscriptions de « Vaudreuil » et de « Soulanges » diffèrent sensiblement de celles qui prévalaient à l'origine. Nous comprenons toutefois qu'elles ont été établies en fonction de critères prescrits par la *Loi électorale*, à savoir les critères :

- « *d'égalité du vote des électeurs* », soit plus ou moins 25% du nombre moyens d'électeurs par circonscription;
- et « *de représentation d'une communauté naturelle établie* », sur la base de considérations démographiques, géographiques et sociologiques.

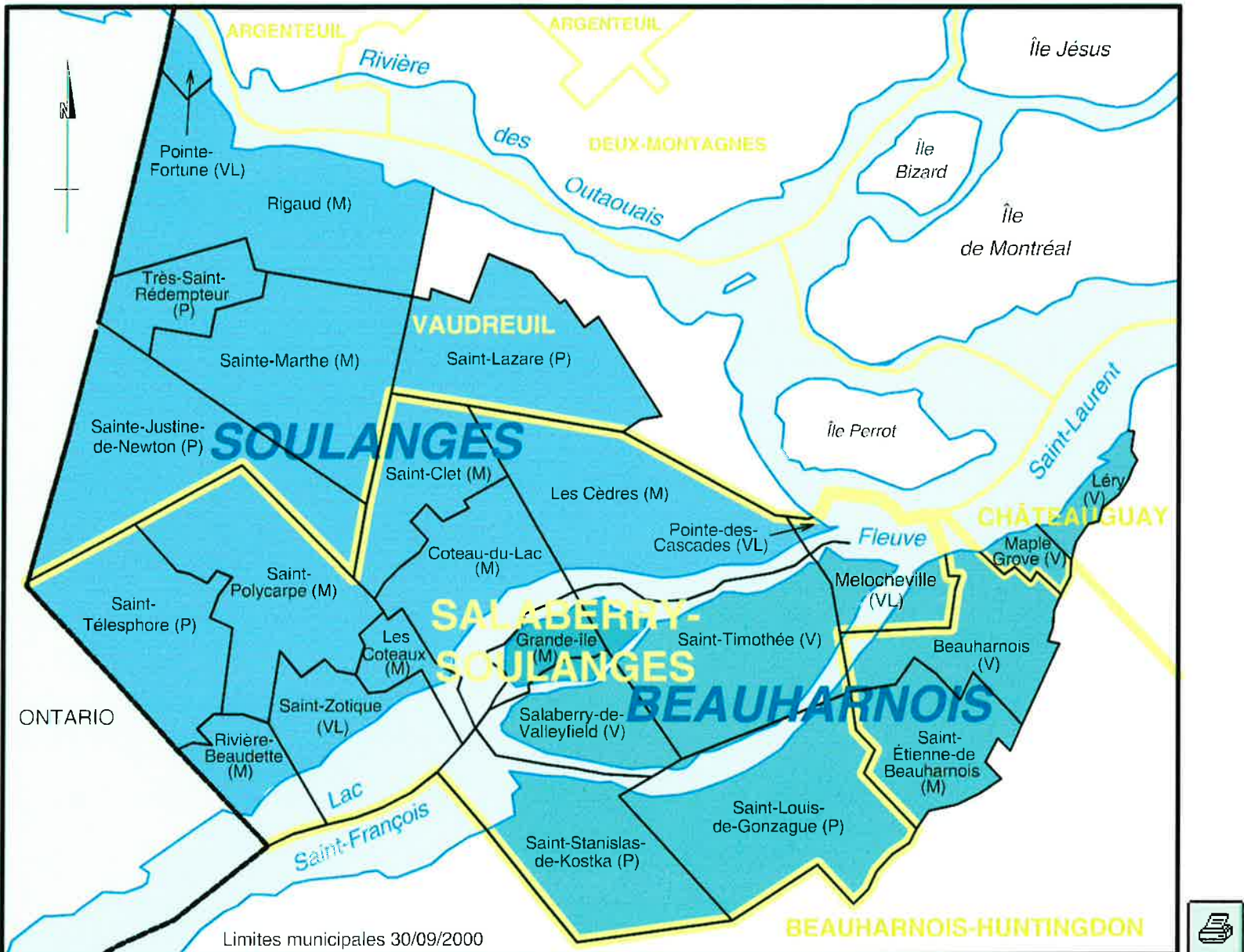
Sur la base desdits critères, nous considérons :

- ❑ que le nouveau découpage proposé, qui recoupe intégralement et exclusivement le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, est conforme à notre réalité;
- ❑ qu'avec respectivement 41 150 et 33 345 électeurs, selon les données de votre rapport préliminaire, les circonscriptions de « Vaudreuil » et de « Soulanges » répondent aux exigences de la Loi électorale quant au nombre d'électeurs requis;
- ❑ qu'il serait possible d'ajuster, à l'échelle du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la délimitation des deux (2) circonscriptions électorales en fonction de l'accroissement anticipé de notre population au cours des prochaines années afin que celles-ci respectent ladite Loi électorale quant au nombre d'électeurs;
- ❑ que le recours à l'appellation « Soulanges » pour cette nouvelle circonscription, même si le territoire visé ne correspond pas exactement au territoire d'origine, est adéquat et permet de perpétuer le caractère historique de ce nom au sein de notre région.

Par conséquent, Monsieur le Président, les maires des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges accueillent favorablement, à l'échelle du territoire de la MRC, la nouvelle carte électorale proposée par la Commission que vous présidez, à savoir la modification du territoire de la circonscription de « Vaudreuil » et la création de celle de « Soulanges », constituée à partir de municipalités anciennement comprises dans les circonscriptions de « Vaudreuil » et de « Salaberry-Soulanges ».



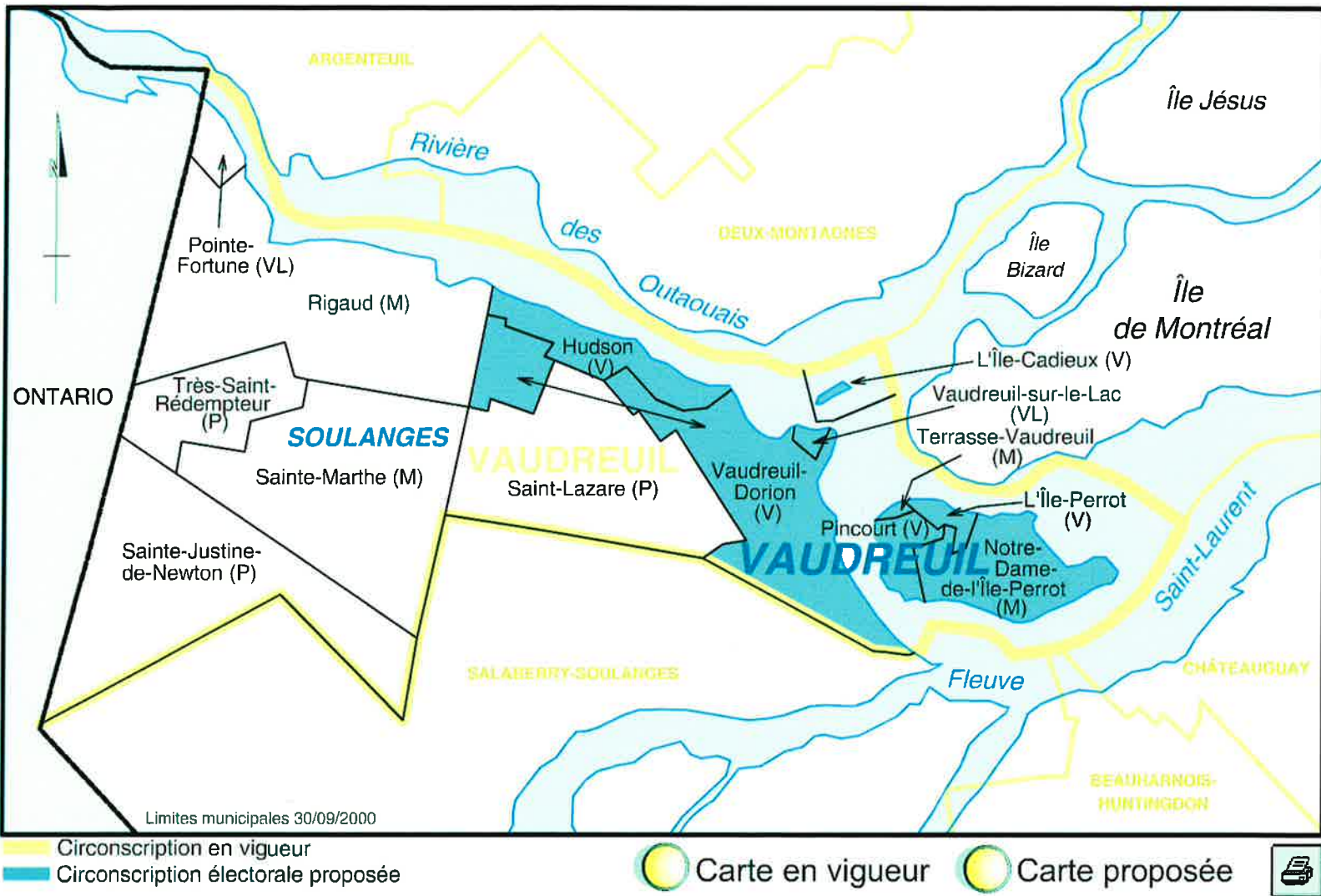
ANNEXE 2 : Cartes du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges



- Circonscription en vigueur
- Circonscription électorale proposée (Beauharnois)
- Circonscription électorale proposée (Soulanges)
- Carte en vigueur
- Carte proposée

Source : Site Internet du Directeur général des élections du Québec

Adresses : www.dgeq.qc.ca/cre/carte2000/proposition2000/salaberrysoulanges.html



Source : Site Internet du Directeur général des élections du Québec

Adresses : www.dgeq.qc.ca/cre/carte2000/proposition2000/vaudreuil.html